

Originaires d'Outre-Mer

ON LEUR MET LA PRESSION UN PEU PLUS !

Au moins 500 originaires de l'Outre-Mer ont bravé la tempête, jeudi 7 décembre 2006, au métro Varennes à Paris, pour soutenir la délégation CGT reçue par le Directeur de Cabinet du Ministre de la Fonction Publique (voir tract compte-rendu en pages suivantes).

Nous avons obtenu l'accord de principe d'une rencontre avec Monsieur CASTEIX, Directeur de Cabinet de Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé, sur le contentieux concernant l'indemnité d'éloignement et pour étudier, établissement par établissement, au cas par cas, les problèmes que rencontrent nos collègues originaires de l'Outre-Mer pour partir en congés bonifiés. Cela impose, en urgence, que chaque syndicat recense les refus ou tracasseries de toutes natures, puis nous les transmette avec une explication synthétique afin que nous puissions les défendre au Ministère.

En effet, pour la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT, le congé bonifié est un droit (ni plus, ni moins que le congé maternité) qui doit s'appliquer, sauf exception dûment justifiée.

Aucun directeur ne peut s'arroger le droit d'exiger plus de 2 critères dans le faisceau d'indices, ni d'interpréter la résidence habituelle comme étant la résidence familiale, ni d'abuser des nécessités de service ou du plan canicule, encore moins d'utiliser la masse financière à sa disposition pour faire des économies, afin d'arriver aux objectifs des plans de redressement imposés par les ARH.

Chaque directeur sait que ce sont des choix politiques des gouvernements successifs depuis le début des années 90 qui ont conduit à l'asphyxie financière des établissements et aux pénuries d'effectifs qualifiés.

Les hospitaliers ne sauraient en faire les frais, alors qu'ils ont déjà à compenser cette situation par l'aggravation de leurs conditions de travail pour tenter de garder la meilleure qualité des soins.

Il y a une attente très forte des collègues originaires de l'Outre-Mer, que la CGT prenne en compte leurs problèmes. Ils sont victimes de vraies discriminations, ce qui a conduit la Fédération à saisir la HALDE (1).

Allons vers eux, dans tous les établissements, afin de les aider, de les mobiliser, de leur proposer l'adhésion et au final de faire ensemble. Eux aussi n'accepteraient pas que les directeurs touchent aux acquis particuliers d'autres catégories professionnelles.

C'est en se battant unis sur leurs acquis statutaires que les acteurs de santé protégeront et amélioreront l'Hôpital Public en préservant « ses missions de service public », dernier rempart d'une santé égalitaire pour toute la population.

(1) Haute Autorité de Lutte Contre Les Discriminations et pour l'Egalité.



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Originaires de l'Outre-Mer : les portes s'entrouvent enfin

Après la conférence de presse présidée par Bernard THIBAULT le 5 décembre, les originaires de l'Outre-Mer et la CGT avaient un nouveau rendez-vous le jeudi 7 décembre au ministère de la Fonction publique.

Cette réunion avec Franck ROBINE, le Directeur de Cabinet de Christian JACOB, était la 4^{ème} après l'installation du groupe de travail bilatéral mis en place par l'action il y a environ 1 an. Pour ce nouveau rendez-vous, la CGT avait organisé un rassemblement de soutien à la délégation qui était reçue. **C'est ainsi qu'au moins 500 personnes –bravant le froid, le vent et la pluie- ont répondu présentes durant plus de 2 heures.**

Lors des précédentes audiences, **quelques avancées avaient déjà été obtenues** : reconnaissance du rôle transversal du ministère de la Fonction publique sur ce dossier, ouverture des droits pour les originaires de Mayotte, note de Franck ROBINE à son homologue de la Santé sur les congés bonifiés le 30 juin dernier.

Cependant, la CGT – **qui, en préalable, a remis à son interlocuteur son dossier de saisine de la HALDE** - entendait bien obtenir d'autres réponses concrètes aux légitimes revendications des originaires.

Et, sans qu'il soit l'heure de crier victoire, **nous pouvons dire que nous avons partiellement été entendus.**

Sur le congé bonifié, une circulaire/instruction de la Fonction publique devrait voir le jour très prochainement. Cette note précisera et rappellera que :

➤ **Le congé bonifié est un droit** et que la règle c'est son octroi, le refus devant rester **l'exception**. En outre, le refus, qu'il porte sur le sous-effectif ou sur l'insuffisance budgétaire devra être dûment justifié.

Au-delà, ce document spécifiera **qu'1 ou 2 critères suffisent** pour justifier de son Centre des Intérêts Matériels et Moraux dans les DOM. Les exigences de nombreux établissements de multiplier à l'infini le cumul des critères, poussant les intéressés vers les Tribunaux administratifs, devraient donc être de **l'histoire ancienne**.

Cette circulaire/instruction sera adressée à tous les responsables des ressources humaines dans les 3 versants de la Fonction publique (Etat, Territoriale et Santé).

Sur le contentieux accumulé en matière de paiement de l'indemnité d'éloignement à des milliers d'ayants-droit (en particulier dans la FPH), Franck ROBINE nous a indiqué avoir saisi son homologue du ministère de la Santé. Ce dernier lui a fait savoir qu'il était **immédiatement disponible pour recevoir la CGT** et discuter concrètement de ce dossier afin de **dégager les solutions acceptables par tous**. La même démarche vaudra pour la FPT.

Evidemment, la CGT va s'emparer de cette ouverture dans les plus brefs délais.

Sur l'indice de référence pour la prise en charge du conjoint (e) dans le cadre des congés bonifiés, le Directeur de Cabinet de Christian JACOB a indiqué qu'il était prêt à envisager sa réévaluation. Notre délégation a d'ailleurs précisé que celle-ci pouvait intervenir en 2 étapes pour aller à l'indice médian de la Fonction publique.

Sur notre revendication d'abaisser le prix des billets d'avion pour se rendre dans les DOM, Franck ROBINE, face à notre insistance, nous a précisé que plusieurs scénarios étaient actuellement à l'étude au niveau gouvernemental, tout en soulignant que cette question était complexe mais parfaitement légitime. Pour notre part, nous avons rappelé notre revendication de la mise en place d'une agence publique permettant de mutualiser et de diminuer les coûts des transports.

Force est de le constater, l'intransigeance et la persévérance de la CGT à mener jusqu'au bout les justes exigences des originaires de l'Outre-Mer commencent à porter leurs fruits.

C'est bien pourquoi, la CGT compte plus que jamais oeuvrer sur ce dossier et invite les fonctionnaires à ne pas baisser la garde et, au contraire à se joindre encore plus nombreux au processus enclenché.

Nous serons extrêmement vigilants sur les suites concrètes apportées au niveau de la Fonction publique.

D'ores et déjà, la CGT travaille également à faire des 21 mars et 10 mai 2007 de nouveaux temps forts pour obtenir la véritable reconnaissance et la véritable réparation auxquels les originaires ont droit, en particulier, par des excuses publiques du Président de la République. La France doit rattraper son retard et reconnaître ses responsabilités.

TOUS ENSEMBLE, CONTINUONS LE COMBAT

Montreuil, le 12 décembre 2006

Pour la CGT, l'heure est donc plus que jamais à la syndicalisation et à la mobilisation la plus large et la plus unitaire.



**POUR MES REVENDICATIONS, POUR MES DROITS,
JE ME SYNDIQUE**



NOM : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : / / / / / **Ville :**

Age : **Profession :**

Nom et adresse de l'établissement :

Bulletin à nous renvoyer à : FD Santé, Case 538 UGFF, Case 542 PTT, Case 545 FD Services Publics, Case 547
263 rue de Paris, 93515 Montreuil Cedex